

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Le 25 janvier 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de Poisvilliers, légalement convoqué le 20 janvier 2020 s'est réuni sous la présidence de Madame Marie BOURGEOT, Maire.

Le maire certifie que le procès-verbal de la séance a été, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la mairie.

Il certifie en outre, que les formalités prescrites par les articles L2121-10 et R2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation du conseil municipal.

PRESENTS : Mme Marie BOURGEOT, M. Philippe BRUCH, Mme Elodie CADIOU, M. Bruno DEHAYE, M. Fabrice DIEU, Mme Fabienne DUPIN, Mme Stéphanie JEULIN, M. Thierry PASCAL, Mme Mathilde PELLÉ, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance, nommé (e) conformément à l'article L 2121-15 : Philippe BRUCH

Après avoir constaté que la majorité des conseillers en exercice étaient présents, le maire ouvre la séance.

❖ **DETR/DSIL Remplacement du bras de la cloche de l'église**

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

-APPROUVE le projet de réalisation des travaux suivants :

EGLISE Remplacement du bras de tirage de la cloche de l'église avec remplacement des axes de rotation du joug

Pour un montant de 1795,00€ H.T. soit 2154,00€ TTC.

DEPENSES			FINANCEMENT		
Dépenses investissement	Montant H.T.	TVA	DETR 20%	DSIL 60%	Reste à charge
Cloche de l'église	1795,00€	359,00€	359,00€	1077,00€	359,00€

-SOLLICITE à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

-SOLLICITE à cet effet une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

-AUTORISE le maire à la signature de l'acte d'engagement

❖ **DSIL/FDI ECOLE Remise aux normes électricité et pose d'une caméra pour sécurisation de l'école dans le cadre de Vigipirate**

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

-APPROUVE le projet de réalisation des travaux suivants :

ECOLE Remise aux normes de l'électricité et pose d'une caméra pour sécurisation de l'école dans le cadre du plan Vigipirate

Pour un montant de 4736,67€ H.T. soit 5684,01€ TTC.

DEPENSES			FINANCEMENT		
Dépenses investissement	Montant H.T.	TVA	DSIL (Etat) 50%	FDI (Conseil départemental) 30%	Reste à charge
ECOLE	4736,67€	947,34€	2368,00€	1421,00€	947,67€

-SOLLICITE à cet effet une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

-SOLLICITE à cet effet une subvention au titre du Fonds départemental d'investissement (FDI)

-AUTORISE le maire à la signature de l'acte d'engagement

❖ **DETR/FDI ECOLE Plateaux sportifs scolaires**

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

-APPROUVE le projet de réalisation des travaux suivants :

ECOLE Parcours d'équilibre et plateau sport hand/foot

Pour un montant de 4184,13€ H.T. soit 5020,96€ TTC.

DEPENSES			FINANCEMENT		
Dépenses investissement	Montant H.T.	TVA	DETR (Etat) 30%	FDI (Conseil départemental) 30%	Reste à charge
ECOLE Plateaux sportifs	4184,13€	836,83€	1255,00€	1255,00€	1674,13€

-**SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

-**SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du Fonds départemental d'investissement (FDI)

-**AUTORISE** le maire à la signature de l'acte d'engagement

❖ **FDI VOIRIE Travaux sur route communale-Rue de la Cordonnerie**

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

-**APPROUVE** le projet de réalisation des travaux suivants :

VOIRIE : Travaux de réfection de la rue de la Cordonnerie (route communale)

Pour un montant de 42 040,50€ H.T. soit 50 448,60€ TTC.

DEPENSES			FINANCEMENT	
Dépenses investissement	Montant H.T.	TVA	FDI (Conseil départemental) 30%	Reste à charge
VOIRIE	42 040,50€	8408,10€	12 612,15€	29 428,35€

-**SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du Fonds départemental d'investissement (FDI)

-**AUTORISE** le maire à la signature de l'acte d'engagement

❖ **BUDGET Fermage PICHON A.**

Vu la délibération du 29 septembre 1995 portant sur la location des terrains communaux et notamment les parcelles ZC 7 (La remise longue 53a 27ca) et ZD 10 (Les pendants de Rougeard 32a 09ca) attribuées à M. Arnaud PICHON, Vu la délibération du 16 décembre 1998 accordant la parcelle ZC 7 à M. BAUDRY,

Considérant qu'aucun fermage n'a été émis à l'encontre de M. Arnaud PICHON depuis plusieurs années,

Considérant que le titre émis pour le fermage de 2020 a été annulé par manque de pièces justificatives récapitulant l'historique du fermage,

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal :

-d'émettre un titre au nom d'Arnaud PICHON pour le fermage 2020 pour un montant de 65,11€,

-d'émettre un titre en 2021 et les années suivantes avec une base de 65,11€ actualisée annuellement par la variation de l'indice national des fermages.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**D'ÉMETTRE** un titre au nom d'Arnaud PICHON pour le fermage 2020 pour un montant de 65,11€.

-**D'ÉMETTRE** un titre en 2021 et les années suivantes avec une base de 65,11€ actualisée annuellement par la variation de l'indice national des fermages.

-**D'AUTORISER** le maire à la signature des documents afférents.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

1-Voirie :

Dénomination de rue :

Lors d'un précédent conseil municipal, une partie de la rue des Luets a été débaptisée et renommée « rue de la Plume » en lien avec l'histoire locale de la famille LEGUÉ, libraires chartrains.

M. BRUCH, absent excusé lors de cette précédente séance, explique que ce nom pouvait parfois désigner des lieux où de jeunes hommes passaient du bon temps auprès d'une certaine gente féminine.

M. DIEU rappelle que le choix du nom de la rue est lié à l'histoire locale et qu'il en sera fait un compte-rendu sur le site internet de la commune.

Le nom « rue de la plume » est maintenu.

Circulation :

M. BRUCH aborde le sujet de la circulation massive des véhicules dans le village le lundi 25 janvier 2021 suite aux accidents sur la RN 154 et la route de Maintenon.

M. BRUCH propose d'interroger les services de la Préfecture sur plusieurs points :

- la pertinence des déviations mises en place par les services concernés
- l'arrivée tardive de la gendarmerie
- est-ce le rôle des élus communaux d'assurer la circulation en cas d'incidents majeurs sur des voies qui relèvent de la compétence de l'Etat et du Département ?
- dégâts constatés par le passage de dizaines de poids-lourds

Mme PELLÉ précise que ce phénomène reste exceptionnel.

M. PIRIOU rappelle qu'il s'agit également de la responsabilité des routiers qui empruntent des routes interdites pour leur tonnage.

Mme le Maire rappelle les circonstances des faits :

A 15h30, M. le Directeur d'école la prévient que la circulation s'intensifie dans Poisvilliers et que le bus scolaire va rencontrer des difficultés pour assurer son circuit.

Contactée, la gendarmerie l'informe qu'ils sont présents à Berchères Saint Germain mais que les forces de l'ordre sont en nombre insuffisant pour faire face à la situation. La RN 154 est fermée dans les deux sens suite à l'accident d'un poids lourd au niveau de Lèves et un sur-accident a bloqué la route de Maintenon qui servait de déviation.

Les axes secondaires, empruntés par de nombreux véhicules, ont été bloqués également :

- un bus en panne et deux camions embourbés sur la RD 133.
- un camion embourbé à Levesville

Le fait d'avoir dévié les camions vers Poisvilliers dans les deux sens a généré un blocage total puisque le cœur du village n'est absolument pas conçu pour un tel flux d'où les dégâts occasionnés.

Mme le maire a évoqué ce sujet sur place avec les forces de l'ordre. Le commandant lui a expliqué que les 2/3 de ses effectifs se composent de jeunes gens de moins de 25 ans et donc encore peu expérimentés face à un évènement d'une telle ampleur.

Au regard de tous ces éléments, Mme le maire prendra attache avec la Préfecture, le Département, la DIRNO et la Gendarmerie.

2-Personnel :

M. PIRIOU demande si l'entretien avec l'agent technique a bien eu lieu comme prévu.

Mme le maire et le 1^{er} Adjoint confirment avoir réalisé cette rencontre début décembre 2020.

3-Fêtes et cérémonies :

Bulletin Municipal :

Suite à l'envoi par mail du bulletin aux membres du conseil municipal pour lecture, M. PIRIOU suggère les points suivants :

- Coordonnées du SIRP à préciser
- Coordonnées de Chartres métropole pour le service « ordures ménagères »
- Coordonnées des organisateurs de la « marche » :

Réponse de la commission « Fêtes » : Impossible car activité informelle (responsabilité engagée en cas d'accident-Nécessité de reprendre l'activité de l'ASCP après le COVID.

Colis séniors :

M. DEHAYE explique que les colis de Noël ont été très appréciés par les bénéficiaires qui remercient chaleureusement le conseil municipal de cette initiative.

Mme CADIOU évoque la possibilité de renouveler l'opération et notamment auprès des personnes qui ne souhaitent pas se rendre au restaurant.

Mme le maire invite le comité « Fêtes et cérémonies » à réfléchir sur la formule à retenir pour l'année prochaine en tenant compte que le repas des séniors doit rester un moment de retrouvailles conviviales

Animations futures :

M. PIRIOU interroge les membres du comité sur les futures animations envisagées tout en tenant compte de la situation sanitaire.

Sont évoqués :

- fête des voisins (en extérieur)
- brocante

La réflexion sera approfondie lors des prochaines commissions.

La séance est levée à 9h38

Suivent les signatures des membres présents.